

Les 70 communes de notre territoire d'intervention



**Vous avez un projet
de création, de reprise,
de croissance d'entreprise
ou un projet innovant ?**



Accompagnement
et financement des créateurs
et repreneurs d'entreprises

**vous aide à la réalisation
et au financement
de votre projet**

Initiative Dombes Val de Saône
Association d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises
04 74 08 39 81
vsdi@dombes-valdesaone.fr
www.initiative-vsdi.fr

Maison de l'emploi et de la formation
627 Route de Jassans - BP 231 - 01602 Trévoux cédex

Merci à nos partenaires



Qui sommes-nous ?

Initiative Dombes Val de Saône
Plateforme de développement économique membre du
réseau national « Initiative France ».

Association loi 1901 créée en 2008 sous l'égide
du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes.

*Avec le soutien financier des Ctés de Communes Dombes
Saône Vallée, La Dombes, Val de Saône Centre, de la
Région Auvergne - Rhône Alpes, du FSE, de partenaires
bancaires, institutionnels et entreprises.*

Notre rôle

Accompagner les initiatives créatrices d'emplois, ayant
pour objet la création, la reprise et la croissance
d'entreprises traditionnelles et innovantes des secteurs :

- Commerciaux
- Artisanaux
- Industriels
- Agricoles

**Consolider le plan de financement d'un projet par
l'attribution d'un Prêt d'Honneur sans intérêt, sans
garantie et sans caution.**

- Prêt d'un montant maximum de 20 000 €
- Délai de remboursement de 2 à 5 ans
- Possibilité de garantie sur prêt bancaire

De 2008 à 2017

135 Comités d'agrément

235 Prêts d'honneur

1 650 000 € de prêts d'honneur accordés ←
40 bénévoles

Public concerné

Tous publics (salariés, demandeurs d'emploi...)

Ne pas être interdit de gérer une entreprise,

Ne pas être interdit bancaire,

Être dirigeant au sein de l'entreprise créée, reprise
ou à développer.

Projets éligibles au prêt d'honneur

Prêt
d'honneur
0%

• Projets de création, reprise,
croissance d'une entreprise et projets à
caractère innovant, sur le territoire d'intervention de
l'association.

• Toutes les activités licites sont éligibles à l'exception
des activités immobilières et financières.

• En agriculture, seules les entreprises de
transformation et de commercialisation de
produits agricoles sont éligibles, mais la
structure demandeuse doit être indépendante de
l'exploitation.

• Toutes les formes juridiques sont éligibles
à l'exception des associations, des sociétés
civiles autres que professionnelles, des GIE, des
groupements d'employeurs.

Etapas de votre projet

1 PRISE DE CONTACT

Initiative Dombes Val de Saône

Association d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

M^{me} Isabelle BIZET

04 74 08 39 81

vsdi@dombes-valdesaone.fr - www.initiative-vsdi.fr

Maison de l'emploi et de la formation

627 Route de Jassans - BP 231 - 01602 Trévoux cédex

2 RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL

3 COMITÉ D'AGRÈMENT

Constitué de bénévoles : cadres et chefs d'entreprises,
banquiers, experts comptable, notaires ...

Suivant la décision du Comité d'agrément, le projet est
accepté, ajourné pour compléments d'informations,
ou refusé.

4 POST CRÉATION

- Suivi technique par la chargée de mission
- Possibilité d'un parrainage
- Échanges d'expériences dans le cadre du Club
des Créateurs

en 2018...

Initiative Dombes Val de Saône
fête ses 10 ans !

MEMBRE DE

Initiative
france
Un réseau. Un esprit